



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Rennes**

**pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement  
professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

**INTERVENTION SUR UNE INSTALLATION EN TELESECURITE**

**GRILLE D'EVALUATION**

(une par candidat)

INTERVENTION EN EQUIPE (pratique 30 mm) 22 points

Candidat n°.....

<b>1. L'OPÉRATEUR FACE A L'ÉVÉNEMENT</b>	<b>/ 6 pts</b>
• Identification des alarmes reçues avec localisations (site, client, type de détecteurs)	/ 2
• Application des consignes clients Contre appel (avec ou sans n° de code) à la personne désignée au contrat	/ 1
• Levée de doute (rondier – vidéo ou micro suivant le cas)	/ 1,5
• Appel aux services de sécurité publics (pompiers, police, gendarmerie) ou aux techniciens chargés de la maintenance.	/ 1,5
<b>2. LA GESTION DES RONDIERS PAR L'OPÉRATEUR</b>	<b>/ 10 pts</b>
• Appel au rondier le mieux pré positionné en lui exposant le problème rencontré	/ 2
• Mission confiée conforme aux attentes du client	/ 2,5
• Suivi de l'intervention (position du rondier, réactivité face à une période de silence anormale, déroulement de la mission)	/ 3
• Consignes claires et précises respectant l'aspect légal de l'intervention	/ 2,5
<b>3. LE COMPTE RENDU</b>	<b>/ 2 pts</b>
• Au responsable de la station	/ 1
• Au client ou a la personne citée au contrat	/ 1
<b>4. LE SAVOIR ETRE DE L'OPÉRATEUR</b>	<b>/ 4 pts</b>
• Maîtrise de soi	/ 1
• Langage approprié (termes professionnels)	/ 1
• Précision et concision des communications	/ 1
• Connaissance des diverses procédures à mettre en oeuvre	/ 1
<b>TOTAL 1</b>	<b>/ 22</b>

EXAMEN : <b>BP</b>	Spécialité : <b>AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE</b>				
Epreuve : <b>E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE</b> <b>E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE</b>					
Session : 200	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 1/2
<b>ACADEMIE DE NANCY METZ</b>			<b>SUJET</b>		

# INTERVENTION SUR UNE INSTALLATION EN TELESECURITE

## GRILLE D'EVALUATION

(une par candidat)

### REDACTION D'UNE MAIN COURANTE (écrit 20 mm) 8 points

Candidat n°.....

<b>5. COMPTE RENDU ECRIT</b>	<b>/ 8 pts</b>
• Respect de la chronologie des événements	/ 3
• Précision, concision et clarté du compte rendu	/ 5
<b>TOTAL 2</b>	<b>/ 8</b>

### INTERROGATION ORALE (oral 30 mm) 10 points

<b>6. Connaissance des moyens et du cadre légal</b>	<b>/ 10 pts</b>
• Connaissance de la "chaîne télésecrétariat" et des matériels qui la compose	/ 2,5
• Approche des règles APSAD applicables en la matière (R8,R31, R41,R 81)	/ 2,5
• Maîtrise des conditions légales de l'intervention (légitime défense, flagrant délit, droit d'appréhension, obligation d'assistance)	/ 2,5
• Pertinence des solutions proposées pour éviter les incidents gérés durant l'épreuve pratique	/ 2,5
<b>TOTAL 3</b>	<b>/ 18</b>

<b>TOTAL 1 + 2 + 3</b>	<b>/ 40</b>
------------------------	-------------

<u>EXAMEN</u> :	BP	<u>Spécialité</u> :	AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE			
<u>Epreuve</u> :	E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 200	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 2/2	
ACADEMIE DE NANCY METZ			SUJET			

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.